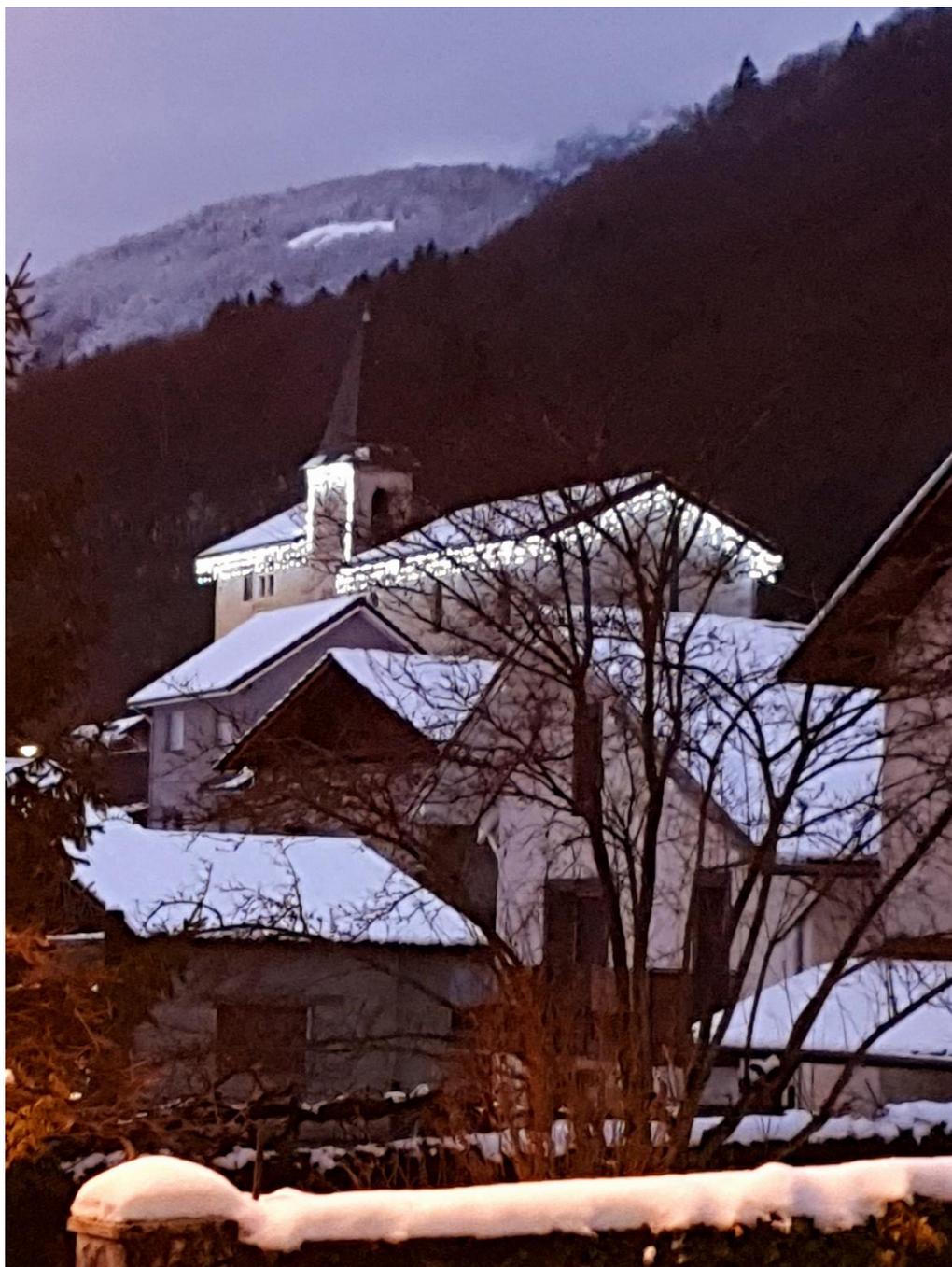
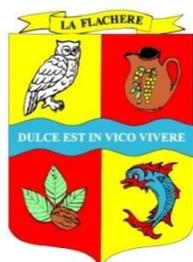


FLACH'INFO



DECEMBRE 2021



LE MOT DU MAIRE



Bonjour à toutes et à tous

En ce début d'année 2022, alors que la crise sanitaire continue de perturber notre quotidien, je tiens en mon nom et en celui de l'ensemble du conseil municipal à vous présenter, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, nos meilleurs vœux de santé, bonheur et de réussite pour cette nouvelle année, en espérant que 2022 nous permettra de nous retrouver pour partager de nouveaux moments conviviaux,

Malgré les contraintes le Conseil Municipal continue à réaliser ou avancer les travaux, les projets qui étaient prévus :

-Les travaux de mise en séparatif des réseaux humides et d'enfouissement des réseaux secs impasse de la chapelle et impasse des fours sont terminés, restent les enrobés qui devraient être réalisés mi-Février (si le temps le permet),
-La réfection du mur du cimetière côté cure est terminée par contre l'aménagement de l'espace au pied de la rue de l'Eglise est toujours en cours, nous avons bien enlevé le mur (vestige de l'ancien bassin) mais le déplacement des conteneurs sur le parking en face du cimetière ne sera pas possible, les camions ne pourront pas circuler et cela pour deux raisons :

- Le câble aérien des télécoms est beaucoup trop bas
- la pente de la rue de l'Eglise est très importante ce qui risque de poser des problèmes en hiver

C'est pour quoi, au final et après mures réflexions nous avons décidé de les déplacer sur le parking de la salle de Fêtes, Nous n'avons malheureusement pas d'autres possibilités,

-La rénovation du chemin piéton place de la gare jusqu'au Boissieu est également terminée, comme déjà dit nous avons profité des travaux de restructuration de la chaussée par le conseil départemental pour rénover ce cheminement qui en avait bien besoin, nous avons ainsi bénéficié de l'aide du Conseil Départemental que je remercie,

-L'isolation des combes de la mairie et des appartements situés à proximité du P'tit verger, ont eu lieu, J'en profite également pour remercier les élus et l'employé communale qui ont dû avant travaux, vider les combes de la mairie, ce qui ne fut pas chose facile. Un grand merci à eux.

Nous continuons bien sûr à travailler sur l'amélioration thermique et énergétique de nos bâtiments mais chaque chose en son temps.

D'autres projets sont en cours :

- La création d'un pumtrack, nous avons enfin trouvé un terrain, la famille concernée serait d'accord pour nous vendre une parcelle située à proximité de la salle des Fêtes, ils ont été sensibles à notre démarche et je les en remercie, reste à en définir les modalités,

- L'aménagement de la mairie avec réfection de l'appartement situé au-dessus et création d'un studio. Nous avons pris attache auprès du CAUE qui nous aide dans cette démarche afin de monter le cahier des charges et choisir une équipe de maîtrise d'œuvre,

- L'enfouissement des réseaux secs rue de l'Eglise et impasse de la Cure, Nous avons rencontré le TE 38 à ce sujet et nous envisageons ces travaux sur 2023,

- De même les travaux d'assainissement sur le secteur de Le Boissieu sont bien enregistrés dans la liste des travaux à réaliser en priorité par la communauté de communes, à ce jour et dans sa version projet il est prévu le lancement de l'étude en 2023 pour une réalisation 2024. Il faut bien sûr tenir compte de toutes les situations sur notre territoire qui pour certaines sont plus alarmantes.

Dans un autre registre je tenais à vous confirmer que notre aire de dépôts d'herbe et de branchage communale était définitivement fermée. Nous ne sommes plus en mesure d'assurer ce genre de service sur la commune, vous trouverez en page intérieure un article à ce sujet.

D'autre part suite aux dernières chutes de neige je tenais à vous rappeler l'arrêté en vigueur sur notre commune surtout en ce qui concerne les trottoirs et la taille des haies.

Pour terminer je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année et vous dis à très bientôt.

Bien à vous

Votre maire

Brigitte SORREL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRETE PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS
ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE
DENEIGEMENT DES TROTTOIRS PAR LES RIVERAINS
ARRETE

Article 1 :

Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de La Flachère.

Article 2 : Entretien des trottoirs et des caniveaux

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains,

- Pour les trottoirs, sur toute leur largeur,
- Ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1.20 m de largeur.

2.1 – Entretien

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.

2.2 – Neige et verglas

En cas de chutes de neige, tout propriétaire ou locataire principal d'immeuble bâti ou de terrains nus bordant un trottoir est tenu de le dégager des masses de neige, de manière à créer un passage pour piétons.

Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

2.3 – Libre passage

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1,20 mètre, telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Ils ne peuvent ni y déposer des matériaux et ordures, ni y stationner des véhicules.

Les saletés et déchets collectés par les riverains lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets ménagers. Il est expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. Les avaloirs, caniveaux doivent demeurer libres

Article 3 : Entretien des végétaux

3.1 Taille des haies

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

3.1 Elagage

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Article 4 : Interdiction d'abandonner des déchets sur la voie publique

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvement.

Article 5 : Exécution

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Madame le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Touvet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au Registre des actes administratifs et affiché en Mairie.

MAIRIE PRATIQUE

MAIRIE

Ouverture du Secrétariat

Lundi, Mardi, Jeudi de 14 à 19 h

Permanence téléphonique de **14 h à 19 h**

Tél : 04 76 97 31 08

Fax : 04.76.92.37.65

laflachere@wanadoo.fr

<http://sites.google.com/site/laflachere>

ou dans Google-le site de La Flachère

SIEEM

(Syndicat Ecoles Élémentaires & Maternelle) 04.76.08.52.55

URGENCES

Pompiers	18
Samu	15
Urgences internationales	112
Conseil médical-visite à domicile	0810 15 33 33
Police Secours	17
Centre antipoison	04 76 42 42 42
Gendarmerie Le Touvet	04 76 08 45 94

Médecins généralistes

Cabinet médical – Le Touvet

04.76.98.01.14 Fax 04.76.08.44.16

Docteur Gérard Nallet

Grande Rue – St Vincent de Mercuze

Téléphone : 04.76.08.50.12

Médecins de garde : 08 10 15 33 33

Pharmacie de garde : 0825 70 15 15

www.sosgardes.fr

Sécurité Sociale

Numéro unique **3646**

Permanence :

semaine paire Le Touvet/Mairie Le mercredi de 14 à 16 Heures

semaine impaire Chapareillan/ancienne bibliothèque le Mercredi de 8h30 à 10h30

METEO France 08 92 68 02 38

SNCF 08 36 35 35 35

EMPLOI

POLE EMPLOI (ANPE + ASSEDIC)

12, Rue M Leyssieux – St Martin Hères

<http://www.pole-emploi.fr>

Numéro de téléphone unique : **3949**

Antenne de Pontcharra

440 Avenue de la Gare

horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h45-12h – 13h-

15h30Vendredi : 8h45-11h45

Horaires d'accueil physique :

Lundi au jeudi : 8h45-15h45

Vendredi : 8h45-11h45

Maison pour l'emploi

Village d'Entreprises du Breda

38530 Pontcharra - 04.76.97.81.85

Mission locale du Grésivaudan

95, Rue des Grives – Z.I CIDEX 112

38920 Crolles - 04.76.08.08.70

Fax : 04.76.08.89.51 - info@mlgresivaudan.com

TRESOR PUBLIC

Rue Montfillon 38660 Le Touvet

04.76.08.45.87 Fax : 04.76.08.53.17

Lundi &Mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Jeudi de 9h à 12h00 et de 13h30 à 15h30

Fermé au public le mercredi et vendredi toute la journée (à compter du 01/01/2020)

ASSISTANTE SOCIALE

Conseil Général M S A

Centre Social Mairie de Goncelin

21, Rue Laurent Gayet 38570 Goncelin

38530 Pontcharra Tel : 04.76.71.81.17

Tel : 04.76.97.32.52 Le lundi uniquement

NOTAIRE ET CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanence régulièrement assurée en Mairie du Touvet. Prendre rendez-vous au 04 76 92 34 34

PREFECTURE

Un serveur vocal est à votre disposition

24h/24, 7j/7 : **3939 allo service public**

Portail Internet unique de renseignement administratif et d'accès aux télé procédures

www.service-public.fr

SOS GUEPES 38

Fabrice NOVIANT 06.88.15.69.79

623, Chemin du Manival 38330 Saint Ismier

Destruction nids de guêpes, frelons et autres hyménoptères.

CIVILITÉ

Lorsque vous quittez la commune il est obligatoire de venir le signaler en mairie afin que d'une part, le compteur d'eau soit relevé et d'autre part que vous nous communiquiez votre nouvelle adresse.

LES ARTISANS DE NOTRE COMMUNE

A.C.P. Allo Chauffage Plomberie du Grésivaudan (Rémy FAUBERT Le Boissieu). (06.28.34.95.13)

Eurl Beltrami Bruno (445, rue des Bassins) Travaux forestiers, tontes de pelouses, tailles de haies, débroussaillages, élagages ... (06.74.64.34.33)

BEV Service (Poulat Stéphane, Rue Le Pas du Facteur) Entretien espaces verts, vente bois de chauffage, exploitant forestier. (06.32.44.06.35)

Entreprise Derez Richard (Impasse des Buis) BTP. (06.11.99.00.41)

Diligent Philippe (Rue des Bassins) Bureau d'études. (04.76.78.61.82)

Le Pas du Facteur (Gattoni Béatrice, route de La Buissière), Restauration traditionnelle. (04.76.08.47.08)

Le P'tit Verger (Maryline & Bruno Detraz, rue des Bassins) Bar, restauration, Epicerie (04.76.98.79.86)

Portier Guillaume (536 Ch. du Tram) Prestations de services. (07.82.73.30.62)

Tournoud Alain (route de la Buissière) Exploitant forestier. (06.85.42.36.16)

Tournoud Jérôme (rue des bassins) Entrepreneur forestier, commerce du bois, coupe-débardage-broyage-défrichage, bois de chauffage. (06.24.20.39.17)

LES TRANSPORTS DU GRESIVAUDAN

Toutes les informations sur les lignes, les horaires, les tarifs, le calculateur d'itinéraire sur : www.le-gresivaudan.fr rubrique transports bienvenue@le-gresivaudan.fr / 0 800 941 103

Les points de vente :

Du Lundi au Vendredi de 8h30/12h -14h/18h

A Crolles : Le Grésivaudan communautés de communes 115 Rue des Alpes

A Pontcharra : Les transports du Grésivaudan 303 rue des Alpes.

Transports du Grésivaudan 115 rue Louis Néel 38920 Crolles.

INFO-ENERGIE

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels). RV au 04.76.23.53.50 – www.le-gresivaudan.fr

CAUE ISERE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (04 76 00 02 21)

DECIBELS

Afin de préserver un bon voisinage rappel des horaires pour que tout un chacun puisse vaquer à ses occupations de bricolage ou de jardinage, perceuses, taille haies et tondeuses :

Du Lundi au Vendredi : 8h00-12h00 et 14h00-19h30

Le Samedi : 9h00-12h00 et 15h00-19h00

Le Dimanche & jours fériés : 10h00-12h00

DIVAGATION DES CHIENS

La divagation des chiens est interdite.

Un Arrêté Préfectoral existe. La commune a un contrat avec la fourrière de Le Versoud au **04.76.77.07.00**

DECHETTERIE DE CROLLES

Du Lundi au Dimanche sans interruption de 8h30 à 17h45. (sauf jours fériés)

DECHETTERIE DE LE TOUVET

Tel: 04.76.08.25.96 Fax : 04.76.08.07.15

Du Lundi au Dimanche sans interruption de 8h30 à 17h45. (sauf jours fériés)

DECHETTERIE DE LE CHEYLAS

Route de La Buissière

Lundi de 14 à 18h (19h en été)

Mardi de 8 à 12h

Jeudi de 8 à 12h

Samedi de 8 à 12H / 14 à 18h

Fermeture les jours fériés

INFOS MAIRIE

*Afin de recevoir les infos en direct, rien de plus simple, transmettez-nous votre adresse mail !
Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal sont désormais disponibles sur le site internet de la Commune.*

Certaines adresses en notre possession s'avèrent être erronées. Si vous avez changé d'adresse mail merci de nous la renvoyer.

Le SIEEM sur ses 3 sites (La Flachère, La Buissière et Ste Marie d'Alloix) tout au long de l'année scolaire est toujours à la recherche de personnel de remplacement (cantine, surveillance, ménage).

Si une personne est intéressée merci de vous faire connaître.

Le SIEEM prévoit pour 2022, suite à deux départs en retraite, 2 embauches : l'une à La Flachère (Gestion de la cantine, et autre) et l'autre à Ste Marie d'Alloix (aide cantine, garderie et ménage).

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès du secrétariat au 04.76.08.52.55

PASS ACTIV'JEUNES

Lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 Octobre 2021 il a été décidé d'augmenter le montant attribué pour les activités extra-scolaires (enfants jusqu'à 16 ans), qui passe de 20 à 40 €.

L'attribution se fait sur présentation

- d'un certificat concernant l'inscription à une activité
- d'un justificatif de domicile
- d'un RIB pour le versement.

PERMENCES CONSEIL DEPARTEMENTAL

Afin de pouvoir échanger sur différents sujets, Madame Kohly et Monsieur Borg seront présents à la Maison du Département à Bernin pour des permanences sur rendez-vous.

Ils seront à la disposition des habitants du Grésivaudan pour recueillir les avis, les propositions, répondre aux demandes et échanger.

Lundi 10 Janvier

Jeudi 3 Février

Lundi 21 Mars

Lundi 2 Mai

Lundi 13 Juin

Lundi 4 Juillet

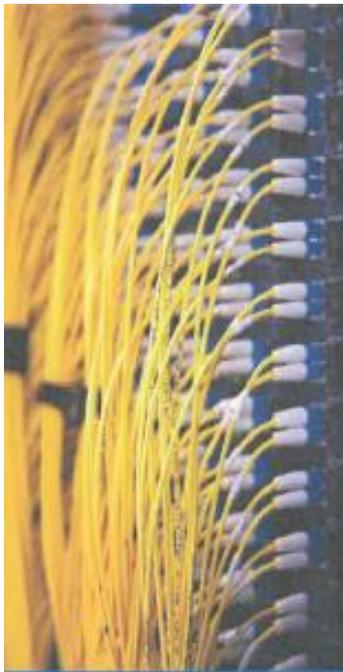
Permanences de 17 à 19 Heures.

AIRE DE DEPOT DECHETS VERTS

Nous l'envisagions déjà depuis quelques années et avons le regret de confirmer que celle-ci sera définitivement fermée à compter du 1^{er} Janvier 2022.

En effet, nous ne pouvons plus à l'heure actuelle poursuivre ce mode d'utilisation pour les déchets verts, et d'autre part les terrains appartiennent à des particuliers, et de plus nous arrivons sur la commune de La Buissière.

Les déchetteries auxquelles nous pouvons accéder sont à proximité et toutes équipées pour recevoir des déchets verts.



Fibre Optique

Comment équiper son logement ?

Le raccordement des logements individuels
Il est réalisé après abonnement auprès d'un opérateur commercial, Fournisseur d'Accès Internet (FAI) présent sur le réseau, à partir d'un boîtier situé dans la rue et posé par l'opérateur aménageur de l'infrastructure (généralement dans une chambre en voirie ou sur un poteau) destiné à desservir un ou plusieurs pavillons.

L'habitat collectif : Immeubles en copropriété ou bailleur, lotissement de pavillons avec voirie privative
Une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée avec Isère Fibre pour autoriser l'installation d'un point de raccordement dans les parties communes ou les voies d'accès aux pavillons. Cet équipement en partie privative est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur aménageur, cela ne coûte rien aux habitants. Sans ces conventionnements, Isère Fibre ne pourra pas déployer les infrastructures au sein des colonnes montantes des immeubles ou dans les lotissements privés.

Il faut donc que l'ensemble des propriétaires ou syndic concernés prenne contact directement auprès de la société ERT Technologies, partenaire d'Isère Fibre.

Contact pour établir une convention
Cindy Conorton / c.conorton@ert-technologies.fr

Pour en savoir plus :
<http://www.iserefibre.fr/copropriete-syndic/>



Pour savoir si vous êtes éligible <http://www.iserefibre.fr/test-deligibilite-particuliers-2/>

INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONNE

En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable.

Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques :

- avant l'hiver faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique)
- aérer au moins 10 minutes par jour votre logement, même s'il fait froid
- maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air
- respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant, ne jamais faire fonctionner un chauffage d'appoint en continu, placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments, ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, barbecue, etc ...)

Pour en savoir plus Ministère des Solidarités et de la Santé
Outils d'information de Santé Publique France

VIE COMMUNALE

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cette année nous avons pu organiser une cérémonie pratiquement « normale » en présence des membres du conseil municipal, des pompiers du Centre de Secours de Le Touvet, d'enfants et leurs parents, et de plus le soleil nous a accompagnés.

Après le discours de Madame le Maire, Patrick Moreau a énuméré les noms de soldats morts pour la France en cette année 2021, ensuite a eu lieu le dépôt de la gerbe et des œillets par les jeunes du village. Les noms figurant sur le monument aux morts ont été cités un à un, suivi d'une minute de silence.

Hervé Guyaux a lu le discours transmis par Monsieur le Préfet.

A l'issue de la cérémonie, Madame le Maire a invité les membres présents à un vin d'honneur en mairie.



POSE DES ILLUMINATIONS DE NOEL

Comme chaque année en Novembre notre employé communal accompagné d'élus a remis en service les différentes guirlandes. La météo a été propice pour ce type de travail.

A noter que la guirlande lumineuse ornant la toiture de l'église a été changée, ainsi que les structures défectueuses fin 2020.



PERE NOEL

Cette année nous avons innové (cause COVID 19) et avons reçu le Père Noël dans la cour de la mairie.

Petits et grands sont venus nombreux.

Le Père Noël a remis aux enfants un sachet de friandises et un jus de fruit, quant à leurs parents ils ont pu déguster un verre de vin chaud réconfortant par ces temps de froidure.





INTERCOMMUNALITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES « LE GRESIVAUDAN »

LE GRESIVAUDAN

390, Rue Henri Fabre

38926 CROLLES Cedex

Tél : 04.76.08.04.57 Fax 04.76.08.85.61 bienvenue@le-gresivaudan.fr

Toutes les informations, concernant la **Communauté de Communes "Le Grésivaudan"** (CCG), vous parviennent désormais par le biais du journal **Interligne Grésivaudan** distribué mensuellement dans votre boîte aux lettres et vous pouvez les retrouver sur www.le-gresivaudan.fr

LES DECHETS ALIMENTAIRES

Les déchets alimentaires représentent 50% des ordures ménagères sur le territoire du Grésivaudan. Conformément à ce qui est prévu par la loi, d'ici le 31 décembre 2023, ces déchets devront être triés et valorisés, au lieu d'être mélangés avec les ordures ménagères.

Pour mieux connaître les envies et besoins des habitants du territoire, la Communauté de Communes Le Grésivaudan propose un sondage www.le-gresivaudan.fr/biodechets

stop aux erreurs de tri

Engageons-nous : trions mieux !

Pour lutter contre les erreurs de tri, Le Grésivaudan lance une campagne de sensibilisation.

L'objectif est simple : susciter une prise de conscience de nos comportements lorsque nous trions mal nos déchets.

Des erreurs de tri en augmentation / Des conséquences pour tous

Des bonbonnes de gaz, des couches, des jouets en plastique, des sacs d'ordures ménagères, des radiateurs sont régulièrement retrouvés dans les bacs destinés aux emballages. Ces objets provoquent de nombreux dysfonctionnements lors de la collecte et du tri. Leur collecte endommage les véhicules qui ne sont pas équipés pour recevoir ces objets. Leurs volumes créent des débordements de bacs, obligeant les autres utilisateurs à se déplacer vers un autre point de collecte. Lorsque que le contenu des camions de collecte est trop « mauvais », ils sont déclassés et l'ensemble de la collecte est incinérée, gâchant les efforts du tout un quartier. Des substances dangereuses pour la sécurité des agents de tri et l'environnement peuvent également se retrouver sur la chaîne de tri.

> Réparation des camions, mise à l'écart et renvoi vers des filières spécialisées de ces déchets parfois dangereux... Ces incivilités représentent 771 tonnes de déchets à l'année et coûtent 300 000€ par an à la collectivité (données 2020).

Interpeller pour susciter une prise de conscience

Expliquer les conséquences des erreurs de tri (casse, débordements, insécurité des agents de tri,...) est l'axe retenu pour cette campagne. L'objectif visé de cette prise de conscience est simple : déclencher des changements de comportement. Engageons-nous : trions mieux ! Ainsi nos déchets seront mieux recyclés et donc mieux valorisés.

Des outils

La campagne se décline en affichage sur les abribus du territoire et sur les camions de collecte des déchets, elle sera relayée dans notre magazine et sur nos réseaux sociaux.

Sur le site internet, plusieurs outils sont disponibles pour aider les habitants à mieux trier : rappel des consignes de tri, explications sur la valorisation des déchets triés, présentation de l'impact du tri, du chemin des déchets (de la collecte au centre de tri) sous des formes graphiques ludiques. D'autres actions auront lieu sur le territoire au cours de l'année pour accompagner les habitants vers un meilleur tri de leurs déchets (événements, envoi d'un guide du tri à tous les habitants, ...).

ETAT CIVIL

NAISSANCE



Arthur, Mathieu ZOPPELO
Le 27 Octobre 2021
Fils de Vanessa CHESSE & Cyril ZOPPELO

Louis ISNARD LOCATELLI
Le 23 Novembre 2021
Fils de Guylaine Locatelli et Maxence Isnard



MARIAGE



Mark ALGRAIN & Coralie VIALE
Le 11 Septembre 2021